

que la Grande-Bretagne n'adhère pas à l'accord.

Comme l'honorable député de Battle-River (M. Fair), ainsi que d'autres représentants, l'ont signalé, nous estimons dans l'Ouest que la Grande-Bretagne a été traitée avec justice dans l'accord avec l'Angleterre sur le blé, et dans l'accord international. Nous ne sommes peut-être pas tous d'avis que les agriculteurs de l'Ouest du pays ont perdu les montants indiqués par diverses personnes. En fait, je ne crois pas qu'ils les aient perdus. Il me semble cependant que nous avons été justes envers l'Angleterre durant les huit dernières années en ce qui a trait à ses achats de blé canadien, et nous sommes profondément déçus que l'Angleterre soit le seul pays qui n'ait pas signé le nouvel accord.

Nous avons lancé et suivi des campagnes incitant à acheter des produits anglais. Dans l'Ouest du pays, nous nous sommes efforcés par tous les moyens d'encourager les gens à acheter des marchandises anglaises. Il me semble qu'il y a deux raisons principales pour lesquelles la Grande-Bretagne n'a pas signé l'accord. Je crois que la principale raison réside dans la pénurie de dollars canadiens et américains nécessaires à l'achat de nos produits. Ce fait a déjà été signalé il y a quelque temps. A cause du manque de dollars, la Grande-Bretagne a commencé, en 1947 et en 1948, à acheter de moins en moins les produits agricoles du Canada. Elle a cessé d'acheter les produits considérés par elle comme des denrées de luxe: pommes, saumon et œufs frais. Elle a ensuite réduit ses achats de bacon et de fromage. J'estime qu'elle se met maintenant en mesure, s'il en est besoin et pourvu qu'elle puisse se procurer du blé en d'autres régions que les zones du dollar, de s'approvisionner ailleurs. Je crois que le manque de dollars canadiens est l'une des principales raisons qui l'ont empêchée de signer l'accord à l'étude.

Je ne peux m'imaginer que la Grande-Bretagne a refusé de signer l'accord en question à cause d'une simple différence de 5c. dans le prix maximum. Le prix maximum est une protection pour les pays acheteurs. Le prix minimum constitue la protection des pays vendeurs. Donc, une différence de 5c. dans le prix maximum ne me semble pas légitimer le refus du pays acheteur qui s'abstient de signer l'accord. A mon avis, il doit y avoir d'autres raisons. La principale à mon sens, c'est que les Anglais veulent être en mesure d'acheter du blé de l'Argentine, si possible, ou encore de pays situés derrière le rideau de fer s'ils le pouvaient; ils seraient alors en meilleure situation pour négocier que s'ils étaient partie à l'accord.

C'est la ligne de conduite actuelle du gouvernement britannique qui constitue, je pense,

l'autre raison pour laquelle il a refusé de signer l'accord. Le premier accord a été signé par un gouvernement travailliste en Grande-Bretagne. Le gouvernement travailliste avait signé cet accord, parce qu'il avait confiance au mode d'achats massifs; il avait confiance à cette méthode de faire des affaires. Le gouvernement actuel, qui n'a pas confiance à cette méthode d'achats massifs, saisit la première occasion qui s'offre de renoncer aux accords que le gouvernement précédent avait conclus. Il va se placer dans une situation où il pourra, au besoin, rouvrir de nouveau à Liverpool la bourse du blé où l'on pourra acheter de tous les pays du monde aux cours les plus bas de la bourse.

Nous estimons depuis nombre d'années au Canada qu'il devrait exister des accords sur l'achat des denrées, que les produits alimentaires essentiels ne doivent pas être assujétis au marché spéculatif, qu'il y a une meilleure méthode, que nous pouvons avoir un régime de prix établis à l'avance en vertu duquel des prix minimums fixes à l'égard de nos produits de base garantiraient à nos producteurs et à nos consommateurs une certaine sécurité et certaines échelles fondamentales de prix pour plusieurs années. C'est ce que garantissait l'accord sur le blé.

On sera profondément déçu dans l'Ouest du Canada, si l'accord échoue par suite du refus de la Grande-Bretagne d'y participer. Il faut féliciter la Commission du blé de nous avoir assuré, depuis la guerre, des marchés beaucoup plus variés que jamais auparavant, pour ce qui est de notre blé. Les chiffres que le ministre a cités et la quantité de blé canadien vendue ailleurs qu'en Europe, c'est-à-dire en extrême Orient et en Amérique du Sud, indiquent que la Commission du blé a fait de l'excellent travail en ce qui a trait à la recherche de marchés pour le blé canadien.

Notre groupe, du moins,—et tous les autres partis également, je crois,—estime que la Commission du blé a fait un succès de la vente de notre blé. J'ai été étonné que l'honorable député de Kinsidersley (M. Larson) ne se soit pas élevé contre le système actuel de vente de nos céréales secondaires ni contre le fait que la Commission du blé se serve de la Bourse des céréales de Winnipeg à cette fin bien qu'il reconnaisse que la vente de notre blé, par l'intermédiaire de la Commission, sous le régime obligatoire, a été couronnée de succès et bien qu'il ne soit pas en faveur d'un double régime de vente du blé. Je ne crois pas que, ces deux dernières années, la Bourse des céréales de Winnipeg ait fonctionné à l'encontre des intérêts des cultivateurs de l'Ouest pour ce qui est de la vente des céréales secondaires. Dans l'Est du pays, toutefois, on estime que le fonctionnement de cette bourse a desservi